



Mercredi 4 mai 2022
Communiqué de presse

Immobilier d'entreprises Signature d'une charte des bonnes pratiques

Ce mercredi 4 mai à Valence, l'Agglo et les agences immobilières ont signé une charte des bonnes pratiques « immobilier d'entreprises ». Objectif, répondre au mieux aux besoins des entreprises, favoriser un développement économique harmonieux et renforcer l'attractivité du territoire.

Depuis quatre ans, le Baromètre Arthur Loyd place Valence et son agglomération en tête des agglomérations de taille moyenne les plus attractives. Et les entreprises du territoire connaissent une forte croissance qui se traduit notamment par des investissements immobiliers. Ce contexte, ainsi que la raréfaction du foncier à vocation économique et l'objectif *zéro artificialisation nette*, amènent l'Agglo à relever un double défi : répondre aux besoins du monde économique et atteindre les objectifs de sobriété foncière et de préservation de la biodiversité fixés par le projet de territoire.

Pour un développement économique harmonieux

Aujourd'hui, l'Agglo et l'ensemble des professionnels de l'immobilier unissent leurs forces. Première étape, la signature d'une charte avec les principales agences immobilières actives sur le territoire*. Des objectifs et une méthode de travail partagés à travers un Observatoire collaboratif et des temps d'échange réguliers.

Premier objectif, adapter la gestion de l'offre foncière et immobilière aux besoins des entreprises et faciliter ainsi leur parcours résidentiel. Concrètement, il s'agit d'optimiser la réponse faite aux entreprises qui cherchent un local ou un terrain, d'orienter les futurs programmes immobiliers en fonction des besoins des entreprises (création de villages d'entreprise par exemple) ou encore de garantir une certaine cohérence quant à la vocation des parcs d'activités (tertiaire, artisanale, industrielle, logistique, horticole ou de loisirs). Autre enjeu de cette charte, renforcer l'attractivité du territoire en préservant l'activité économique en centre-ville, par exemple avec l'introduction d'activités tertiaires ou de petit artisanat au plus près des habitants. Ou encore repérer les zones où investir, les potentielles friches industrielles à réhabiliter et prévenir l'apparition de nouvelles friches.

Pour aller plus loin et faciliter la réalisation des projets, l'Agglo s'appuie sur des partenaires, promoteurs et investisseurs ainsi que sur la SEM *In Situ*, nouvel outil d'immobilier économique et commercial au service de l'Agglo, créé fin 2021.

Avec cette stratégie foncière et immobilière globale, l'Agglo et ses partenaires portent une dynamique économique vertueuse, créatrice de croissance et d'emplois au bénéfice des entreprises et des habitants du territoire.

* Arthur Loyd, Axite CBRE, Hermès, Immo'On, Orpi Pro.

Contact presse

Herveline Réhault | 06 28 83 94 98 | herveline.rehault@valenceromansagglo.fr | valenceromansagglo.fr

